

Département de la Savoie République Française

Délibération numéro 2024 - 32

ID: 073-200070340-20240306-2024_32-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Séance du 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2024.

Présents: Jacques ARNOUX, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents: Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BECT, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations: Stéphane BECT à Gilles MARGUERON

Yann CHABOISSIER à Natacha BRENIER Humberto FERNANDES à Christian SIMON Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD François CAMBERLIN à Denise MELOT Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX

Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice: 29 Nombre de membres présents: 18

Nombre de pouvoirs: 07 Nombre de votants: 25

Monsieur Jean-Claude RAFFIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet: Budget annexe Assainissement

Affectation du résultat 2023

Le Conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif 2023 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 781 484.17 € et un excédent d'investissement de 346 681.76 €.

Tenant compte du solde des restes à réaliser (dépenses 755 510.46 € recettes 383 028.00 €) s'établissant à - 372 510.46 €,

Statuant sur l'affectation du résultat 2023,

Reçu en préfecture le 12/03/2024



ID: 073-200070340-20240306-2024_32-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses	Recettes
	781 484.17 €
	346 681.76 €
	Dépenses

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 11 mars 2024.

> Le Président Christian SIMON

